

VICTOR D'HONDT

(1885)

D'Hondt, *Victor*, né à Gand le 20 novembre 1841, avant d'aborder l'enseignement supérieur, remplit pendant environ dix ans les fonctions de greffier au tribunal de commerce de sa ville natale. Lorsqu'en 1885 M. Galopin fut nommé de l'Université de Gand à celle de Liège, D'Hondt recueillit sa succession et donna les cours de droit civil, de droit fiscal et de droit notarial. Le 16 novembre 1890, ses attributions s'étendirent à l'enseignement des matières prévues aux n^{os} 4 à 9 de l'article 17 de la loi du 10 avril 1890. A sa demande en 1897, on le déchargea du cours de lois organiques du notariat ainsi que du cours d'applications pratiques. Nul n'ignore sa campagne en faveur de la représentation proportionnelle, à une époque où cette réforme encore peu connue ne comptait guère de partisans.

Grâce à son initiative et à ses efforts persévérants, il permit à l'idée de s'affirmer et de se développer, il eut surtout le mérite de convaincre l'opinion publique de la réalisation pratique du système qui, aux yeux de beaucoup, passait pour ne pas pouvoir sortir du domaine de la théorie.

Car, si le principe de justice contenu dans la représentation proportionnelle ralliait de nombreuses sympathies, la complication, plus apparente que réelle du mécanisme proposé, excitait une défiance que les arguments les plus sérieux avaient peine à dissiper.

La force des événements a hâté la solution du problème que l'on doit tenir pour résolu, puisque notre législation actuelle prescrit la répartition proportionnelle des sièges dans les élections pour les deux Chambres et pour la commune.

Victor D'Hondt est mort à Gand, le 30 mai 1901.

En 1896, il avait été nommé officier de l'Ordre de Léopold.

GEORGES BEATSE

PUBLICATIONS DE V. D'HONDT

Question électorale. La représentation proportionnelle des partis, par un électeur. Bruxelles, Bruylant-Christophe & C^{ie}, 1878.

Exposé du système pratique de représentation proportionnelle. Gand, Eug. Van der Haeghen, 1885.

De l'hypothèque spéciale en cas de faillite. Gand, Ad. Hoste, 1886.

Concordat préventif. Gand, Ad. Hoste, 1890.

Co-directeur de la *Jurisprudence commerciale des Flandres.*